

# DÉTOURNEMENTS DE FONDS

## Comment communiquer ?

DÉCEMBRE 2022

La communauté éducative doit être informée du dépôt de plainte pour détournement de fonds, mais la communication devra être réfléchie, maîtrisée et respecter la présomption d'innocence.



### Pourquoi communiquer ?

La communication sur l'affaire vise à :

- ✓ faire état de la suspicion de détournement en en rendant compte de manière factuelle ;
- ✓ faire savoir quelles mesures ont été prises et quelles en sont les conséquences (dépôt de plainte, poursuites, procès...);
- ✓ garantir une information transparente aux différentes étapes de la procédure ;
- ✓ rappeler la politique de tolérance zéro du mouvement des Apel ;
- ✓ préserver l'image du mouvement ;
- ✓ permettre la poursuite des activités de l'Apel au bénéfice des familles.

Avant toute opération de communication, assurez-vous que les élus et les permanents de l'Apel départementale/de l'Apel académique et l'Apel nationale sont informés de l'affaire et sollicitez leur accompagnement.

Vos contacts à l'Apel nationale :  
Dominique Carssac et Valérie Gaspard  
vie.associative@apelnationale.fr  
01 53 73 73 93



### Que dire au conseil d'administration de l'Apel ?

- ✓ Informer le conseil d'administration de la suspicion de malversation.
- ✓ Annoncer la tenue d'un point financier lors du prochain conseil d'administration.
- ✓ Demander à chacun de respecter la confidentialité des échanges.



### Comment communiquer auprès des partenaires institutionnels ?

Il est nécessaire de prendre rendez-vous de manière formelle avec les partenaires institutionnels pour les informer de la suspicion de détournement :

- en Apel d'établissement, le président ou son représentant (le trésorier, le secrétaire) prendra rendez-vous avec le chef d'établissement et avec le président de l'Ogec ;
- en Apel départementale ou académique, le président ou son représentant (le trésorier, le secrétaire) prendra rendez-vous avec le directeur diocésain et le président de l'Udogec/Urogec.

# DÉTOURNEMENTS DE FONDS

## Comment communiquer ?

DÉCEMBRE 2022



### Comment communiquer vers les adhérents ?

Avant toute chose, prenez le temps de la réflexion avec l'Apel membre

de droit et vos partenaires institutionnels (chef d'établissement, président de l'Ogec, directeur diocésain le cas échéant).

Interrogez-vous sur les conséquences de la communication : le détournement de fonds est une situation délicate, pour l'association mais aussi pour la personne mise en cause, pour ses enfants et son conjoint.

Définissez clairement ce qu'il est opportun de dire, à quel moment et par quels moyens.

Les destinataires de l'information ne sont pas les mêmes suivant l'échelon auquel la suspicion de détournement se fait jour :

- ✓ en Apel d'établissement, c'est l'Apel départementale qui communiquera vers les parents de l'établissement ;
- ✓ en Apel départementale, c'est l'Apel académique qui communiquera vers les administrateurs départementaux ;
- ✓ en Apel académique, l'Apel nationale communiquera vers les Apel départementales.

### Exemple de courrier

*Madame, Monsieur,*

*Nous soupçonnons l'existence de malversations financières au sein de l'Apel de.....*

*Nous prenons la situation très au sérieux et vous assurons de notre volonté de faire toute la lumière sur cette affaire, afin de préserver les intérêts de votre association.*

*La personne mise en cause a été écartée de ses fonctions et nous avons déposé plainte auprès de..... afin que des poursuites puissent être engagées par le procureur de la République. Nous vous rappelons que tant que la procédure est en cours, chacun d'entre nous se doit de respecter la présomption d'innocence et de veiller à ne pas diffuser d'information confidentielle ou de fausse information.*

*Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.*

*L'équipe Apel reste mobilisée et poursuivra son action au service des familles de l'établissement, dans l'intérêt des enfants et de leurs parents. Nous vous remercions de lui conserver votre confiance.*



### Une communication presse maîtrisée

Avant de répondre à une sollicitation de la presse, prenez contact avec

l'attachée de presse du mouvement, Nathalie Cardeilhac, qui saura vous guider : [nathalie.cardeilhac@apelnationale.fr](mailto:nathalie.cardeilhac@apelnationale.fr) / 06 63 08 41 30 (WhatsApp).

- ✓ Ne communiquez pas spontanément vers la presse.
- ✓ Prenez le temps de construire une réponse collective en cas de sollicitation.
- ✓ Exprimez votre engagement à défendre les intérêts des familles.



### Posture à tenir en toute situation

- ✓ Remerciez votre interlocuteur de l'intérêt qu'il porte à l'Apel.
- ✓ Reconnaissez la suspicion de détournement.
- ✓ Affirmez que le mouvement ne tolère aucun détournement (#tolérancezéro).
- ✓ Assurez que les actions nécessaires seront engagées.
- ✓ Affirmez que les adhérents et partenaires seront informés officiellement en temps utile.
- ✓ Rappelez la présomption d'innocence.
- ✓ Invitez votre interlocuteur à la vigilance, pour éviter que de fausses informations ne circulent.